

## **APPEL à PROJETS 2012**

### **Cahier des charges pour le dépôt des projets avant le 16 décembre 2011**

Le cahier des charges du 5<sup>ème</sup> appel à projets d'Alter'Incub, l'incubateur régional d'entreprises sociales, précise le contexte dans lequel s'inscrit Alter'incub ainsi que les modalités et les conditions de dépôt de candidature des projets

**Des réunions d'information collectives auront lieu :**

**Le 22 novembre 2011 à 8h30-10h30**

**Pépinière Plein Sud Entreprises, Avenue Gustave Eiffel, Rivesaltes**

**Le 29 novembre 9h-12h**

**Union Régionale des Scop LR, Hôtel de la Coopération, 55 rue Saint-Cléophas, Montpellier**

**Le 29 novembre à 15h-17h**

**Myriapôle, 1675 Chemin de Trespeaux, Alès**

Inscription obligatoire auprès de l'URScop LR au 04.67.06.01.20.

## Contexte

Dans un contexte social, économique et sociétal en pleine mutation (évolution des modes de vie, de la famille, des modes de consommation, vieillissement de la population, pratiques résidentielles et professionnelles, ...), **des besoins nouveaux émergent et appellent des réponses économiques innovantes**. L'ampleur des transformations imposent une réflexion sur la recomposition des rapports entre économie et société, pour d'autres réponses que celles proposées par une économie de marché traditionnellement génératrices d'inégalités sociales et de dégâts environnementaux. Alter'Incub s'inscrit dans cette réflexion avec la volonté de favoriser la création d'entreprises porteuses d'innovation sociale et de faire de celle-ci un choix économique au même titre que l'économie de la connaissance.

Ainsi, comme le définit la communauté européenne<sup>1</sup>, l'entreprise sociale a pour « principal objectif d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques ».

A l'image du pari relevé par les incubateurs technologiques, Alter'Incub assure le transfert de savoir-faire en matière d'innovation sociale par la mise en commun des compétences entre experts des sciences sociales et humaines, entrepreneurs et acteurs de terrain (territoire, filière). Alter'Incub accompagne ainsi la création d'entreprises sociales innovantes pleinement ancrées dans le champ économique, mais dédiées à l'intérêt collectif, au plus près des besoins liés à l'évolution de notre société (environnement, tourisme, santé, TIC, services à la personne, consommation, habitat ...). Par l'implication des territoires, des filières ou de la recherche en sciences humaines et sociales, Alter'Incub vise le développement de nouvelles filières d'activités, basée sur la coopération et la synergie de compétences multiples.

## Qui peut répondre à l'appel à projet ?

- une **équipe ou un porteur de projet** souhaitant créer une entreprise en région Languedoc-Roussillon,
- une **association** de développement local ou une **collectivité territoriale** quelle que soit sa taille et sa nature,
- une **équipe de recherche** en Sciences Humaines et Sociales.

---

<sup>1</sup> Le 6 octobre 2011, la commission européenne a proposé un "règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'UE pour le changement social et l'innovation sociale"

## Ce que vous apporte Alter'Incub ?

Alter'incub soutient les porteurs de projets d'entreprises sociales innovantes en leur apportant un accompagnement et des moyens financiers dédiés dans le cadre de la démarche d'incubation.

### La démarche d'accompagnement proposée par Alter'Incub

Deux périodes sont prévues dans le cadre de l'incubateur :

#### 1) La pré-incubation

Cette phase systématique est une phase d'évaluation pour les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets par le jury d'Alter'Incub. Elle a pour objectif de :

- Réaliser les pré-études nécessaires à l'évaluation de la faisabilité et le potentiel économique des projets (*une enveloppe de 3 000€ maximum sera dédiée à cet axe selon propositions du jury*)
- Identifier les partenariats pertinents pour la formalisation du projet (Territoires/filières, Recherche, ...)
- Définir le planning et l'utilisation de l'enveloppe financière durant la période d'incubation

**A l'issue de cette phase (durée maximale de 6 mois), les projets seront auditionnés par le jury d'Alter'Incub qui statuera sur l'entrée en incubation au regard des trois axes de travail définis.**

**Les 1<sup>ères</sup> auditions auront lieu les 30 et 31 janvier 2012**

#### 2) La période d'incubation

D'une durée de 12 à 18 mois, vous travaillerez à la création de votre entreprise. L'objectif est de vous permettre de faire évoluer votre projet jusqu'à sa maturité. A ce titre, vous bénéficierez de :

- **un appui technique et méthodologique,**
- **un appui-conseil individualisé** pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet,
- **une mise en réseau de partenaires** complémentaires : laboratoire, collectivité, financeur...
- des temps collectifs de **formation** et de **mutualisation d'expériences**
- un accompagnement à la **recherche de financements** directs ou indirects
- la recherche de **solutions d'hébergement** du projet
- la mise en place d'un **suivi individualisé.**

Une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 12 000 € sera mise à la disposition des projets durant cette phase d'incubation. Selon les besoins, d'autres aides pourront être mobilisées auprès des dispositifs régionaux de soutien à l'innovation.

## Comment ça marche ?

Alter'Incub est un dispositif de détection et d'accompagnement de projets de création d'entreprises sociales innovantes. Membre de Synersud, le réseau régional des incubateurs et pépinières, Alter'Incub s'appuie sur ce réseau et a ainsi co-construit sa complémentarité avec les dispositifs existants. Les projets incubés sont ainsi éligibles aux dispositifs régionaux d'aide à l'innovation (bourses stagiaires ASPIC, aide à la faisabilité commerciale (AFC), aide à la recherche d'antériorité (ARA), prêt d'honneur Créalia, etc.).

Cette complémentarité permet également de mobiliser si besoin le co-accompagnement des autres professionnels de l'innovation :

- avec Languedoc Roussillon Incubation (LRI), l'incubateur académique, et Transferts LR, l'Agence régional de l'Innovation, quand il y a articulation entre innovation technologique et innovation sociale ;
- avec le Business and Innovation Center (BIC Montpellier Agglo) qui ouvre sa formation à la création d'entreprises innovantes aux projets d'Alter'Incub ;
- avec les pépinières membres de Synersud qui peuvent accueillir les projets une fois créés. La pépinière ESSOR, la pépinière de l'économie sociale de la Région LR, ouvrira ses portes en 2013 à Montpellier, sa vocation régionale permettra d'assurer l'accompagnement d'entreprises non hébergées sur site.

Un comité technique se réunira pour la présélection des projets à partir des dossiers de candidatures déposés avant le **16 décembre 2011**. Ce comité est composé de LRI, la CCI de Montpellier, la Région LR, un dirigeant d'entreprises sociales innovantes, un partenaire financier. Les projets présélectionnés présenteront leur projet devant le jury d'Alter'Incub les **30 et 31 janvier 2012**. Le jury est composé de 5 catégories : Financeurs d'Alter'Incub (Région LR, ...), organismes de recherche, représentants de territoires, Professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprises (Membres de Synersud, Transferts LR, Coopératives d'Activité et d'emploi (CAE), ...) et des personnes qualifiées (expert métier ou domaine d'activité, Chambre Régionale de l'Economie Sociale LR, ...).

## Les critères d'éligibilité

Le comité technique et le jury étudieront les projets sur la base des critères suivants :

- **Degré d'appréhension suffisant de faisabilité économique et financière**
- Projet présentant **un réel potentiel en termes d'emploi (au-delà du porteur)**
- Projet présentant une **bonne perspective de concrétisation** d'ici la fin de la phase d'incubation
- Projet intégrant une **dimension innovation sociale**
- Qualité et complémentarité de **l'équipe**
- **Disponibilité et implication** de l'équipe porteuse du projet

## Les critères bonifiants

- **Cohérence du projet** avec le diagnostic du territoire/de la filière et les thématiques
- **Maturité** du projet
- **Partenariat établi** entre les trois composantes recherchées
- **Capacité** du projet à répondre à des besoins d'intérêt collectif **latents ou émergents**
- **Partenariat(s) établi(s)** avec l'une des composantes recherchées (Recherche, Territoire/filière, Porteur de projet)

## Les étapes de sélection des projets

1. Date limite de dépôt des dossiers : 16 décembre 2011
2. Audition des projets présélectionnés : **30 et 31 janvier 2012**
3. Pré-incubation : **février à juillet 2012 (au plus tard)**
4. Démarrage de la phase d'incubation à l'issue de la phase de **pré-incubation** pour les projets recevant l'avis favorable du projet pour une durée de **12 à 18 mois**

## Plusieurs thématiques ouvertes à l'appel à projet

Confrontés à des préoccupations majeures, les territoires identifient au plus près les besoins des populations. Les enjeux portent sur plusieurs domaines (Santé, Tourisme, Habitat, Consommation, Environnement, TIC, Formation, ...). L'innovation sociale est mise au service d'une finalité d'intérêt collectif en élaborant des dynamiques entrepreneuriales nouvelles répondant à des besoins sociaux mail ou peu satisfaits.

Alter'Incub s'intéresse aux projets d'entreprises apportant ces réponses soucieuses du mieux-être des populations, et plus particulièrement aux projets innovants qui prennent en compte des problématiques transversales : de nouvelles formes de gouvernance, une dimension de projets collectifs, le principe de cohésion sociale...

Alter'Incub est un véritable tremplin, qui permet de traduire les bonnes idées en projets d'entreprises sociales innovantes et créatrices d'emploi !

**Les thématiques proposées ci-dessous, tout comme la liste des projets accompagnés actuellement par l'incubateur ([www.alterincub-lr.coop](http://www.alterincub-lr.coop)), sont données à titre d'illustration. Les projets d'entreprise sont d'autant plus pertinents qu'ils prennent en compte des problématiques transversales et apportent de nouvelles réponses.**

### Le tourisme

Le tourisme est un secteur d'activités majeur en Languedoc-Roussillon. Afin de favoriser l'attractivité de la Région Languedoc-Roussillon en tant que destination touristique de premier ordre, des projets structurant une offre de qualité doivent être mis en œuvre pour asseoir l'image de la Région. Pourraient ainsi être expérimentées tous projets concourant à :

- la professionnalisation de l'offre touristique
- la valorisation du patrimoine régional (bâti, culturel ...)
- l'élaboration de produits reposant sur les TIC : e-tourisme
- ...

### La santé

Affichant un fort potentiel de recherche avec la présence de très nombreux laboratoires et instituts de recherche publics, un tissu hospitalo-universitaire très dense, la France offre, en matière de santé, une palette tout aussi large de compétences et de services.

La recherche fondamentale participant fortement à l'activité économique, les sciences du vivant représente un potentiel important en Région. La convergence d'un certain nombre de ces filières et leur travail en réseau permet d'envisager l'avenir autour du développement de technologies de rupture et d'activités de Recherche & Développement fortement innovantes.

A cette fin, pourraient ainsi être expérimentés :

- des nouveaux modes de gouvernance et de coordination autour des questions d'accompagnement et de suivi des patient(e)s
- des réponses pertinentes en matière de TIC et Santé susceptibles d'améliorer le lien entre les praticiens et les patients
- l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées, et la mise en œuvre de solutions adéquates aux problématiques de gérontologie
- ...

### L'environnement

Recours aux énergies fossiles, production exponentielle de déchets, gaspillage et pollution de l'eau, détérioration des paysages, artificialisation et pollution des sols, changements climatiques ..., notre environnement subit l'activité humaine, et sa préservation est désormais l'affaire de tous. Dans le processus d'individualisation de notre société, la responsabilisation de chacun tend à ce développement. Les habitants, les entreprises, les associations doivent pouvoir multiplier les initiatives en partenariat avec les collectivités locales. Pourraient ainsi être expérimentés :

- des formes nouvelles de gouvernance autour de la responsabilité environnementale locale, notamment en termes de nouvelles pratiques de concertation avec les différents partenaires concernés (opérateurs, habitants, territoires, propriétaires fonciers),
- des projets locaux de recyclage
- des initiatives de gestion concertée des espaces, des paysages...
- ...

### La consommation

Rupture du lien entre producteurs et consommateurs, mauvaise alimentation, développement exponentiel du transport des marchandises, course à la consommation, surendettement des ménages, marchandisation des liens sociaux... : il existe des logiques alternatives à la société de consommation.

La mise en œuvre de circuits courts, les échanges non monétaires, le commerce équitable, le tourisme solidaire constituent des pistes alternatives qui à défaut de se substituer au modèle actuel, peuvent au moins le questionner. Pourraient ainsi être expérimentés :

- le développement de contrats directs entre producteurs et consommateurs (sur le modèle des AMAP ou des Jardins de Cocagne),
- le commerce équitable
- les systèmes d'échanges locaux, les réseaux d'échange de savoir, les banques du temps,
- l'alimentation des consommateurs sur le plan sanitaire et nutritionnel : quel changement possible dans les comportements, comment l'offre des entreprises du secteur alimentaire pourrait définir voire rejoindre de nouveaux rapports des consommateurs aux aliments,
- les coopératives de consommation...

## L'habitat

Spéculation foncière, dispersion urbaine, ségrégation sociale et générationnelle, allongement des temps de transports, engorgement des accès urbains, impacts environnementaux... : la détérioration de la situation de l'habitat (urbanisme, logement, transports, services) dans les territoires urbains et ruraux est porteuse de graves conséquences au plan social, économique, environnemental.

Des réponses nouvelles sont attendues en complément des réponses institutionnelles et de la volonté politique de faire face à ces enjeux. Les habitants, les entreprises, le secteur associatif doivent pouvoir prendre des initiatives en partenariat avec les collectivités. Pourraient ainsi être expérimentées :

- des formes nouvelles de gouvernance autour des questions de l'urbanisme et du foncier,
- des coopératives d'habitat cherchant à conjuguer un retour à la densification (petits immeubles collectifs), une plus grande mixité sociale et générationnelle (logements de taille, de confort et de standing différents au sein d'un même programme) et le respect de l'environnement (construction de haute qualité environnementale, utilisation des énergies renouvelables),
- des initiatives liées à l'éco construction, et notamment mieux cerner les besoins des consommateurs dans ce secteur, le besoin en formation pour la valorisation du secteur, etc.
- des initiatives pour améliorer les mobilités et réduire leur impact (transports collectifs à la demande, co-voiturage, services et emploi de proximité, ...).

Quelque soit le projet, il doit s'inscrire dans une dynamique de projet d'entreprise d'intérêt collectif tenant compte de la dimension de cohésion sociale. L'un des objectifs recherchés dans la création des entreprises sociales repose bien sur cette recherche d'amélioration de la vie sociale et de bien-être. La multiplication des initiatives citoyennes contribue au rétablissement et au développement de la cohésion sociale au sein des territoires locaux. Seront ainsi appréciés dans les projets :

- des formes nouvelles de gouvernance autour des conflits d'usage de l'espace,
- des initiatives d'accueil des nouveaux habitants, de relations intergénérationnelles, de lien social généré par l'activité,
- des projets de solidarité citoyenne,
- des projets économiques, sociaux ou culturels favorisant le métissage des cultures, la rencontre des différences, la mixité sociale, ...